

# TAXE D'APPRENTISSAGE

Contribuer activement à la formation de vos futures collaboratrices et futurs collaborateurs en versant votre taxe à l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)

## Soutenir nos formations Licence et Master

### ◆ Filières



Au terme du master,  
les compétences acquises sont :



Pour devenir...

Mathématiques  
et informatique  
appliquées  
aux sciences humaines  
et sociales

- Maîtriser les méthodes d'intelligence artificielle
- Être expert des principaux langages de programmation et frameworks web utilisés dans le secteur du numérique

- Spécialiste en informatique
- Développeur.se
- Chef.fe de projet junior,
- Consultant.e web
- Concepteur.trice de logiciels
- Ergonome cognicien

Psychologie

- Utiliser les méthodes d'analyses de données les plus récentes et les mieux adaptées
- Savoir appliquer et communiquer le travail réalisé

- Psychologue clinicien
- Psychologue du travail
- Neuropsychologue
- Chercheur.se en psychologie

Sciences de l'éducation  
et de la formation

- Savoir poser un diagnostic, élaborer et évaluer un dispositif de formation
- Être force de propositions théoriques et méthodologiques face à une demande de terrain

- Responsable de formation
- Conseiller.e en emploi, formation, orientation et prévention
- Documentaliste
- Chargé.e de communication
- Responsable éditorial

Sociologie

- Collecter et produire des données
- Problématiser des objets d'études,
- Présenter à l'écrit et à l'oral les résultats d'une enquête

- Chargé.e de projet
- Chargé.e de mission
- Coordinateur.trice d'actions de gérontologie
- Responsable d'une structure d'aide à domicile

## ◆ Les actions réalisées grâce au versement de la taxe

Achat, location et entretien de matériel et de biens d'équipement pédagogique et professionnel

Rémunération de conférenciers et d'intervenants professionnels

Dépenses de fonctionnement pédagogique liées à la mise en œuvre des formations dispensées

Action de promotion des formations

## ◆ Comment affecter la taxe à l'UFR SHS ?

- ✓ Vous accédez à la plateforme SOLTÉA à l'aide de vos identifiants fournis via Net-Entreprises
- ✓ Vous désignez les établissements de votre choix et vous répartissez le montant de votre solde en pourcentage
- ✓ Pour soutenir l'UFR SHS, vous fléchez votre versement en renseignant notre numéro UAI : 0382905B



### Contacts

UFR Sciences de l'Homme et de la  
Société  
CS40700  
38058 Grenoble Cedex

Téléphone : 04 38 42 19 82  
Mail : shs-taxeapprentissage@univ-  
grenoble-alpes.fr

<https://shs.univ-grenoble-alpes.fr>

